

Assemblée consultative ACP

Assemblée consultative ACP

Signature de la Charte de l'Assemblée consultative ACP

27 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont procédé à la signature de la Charte portant création de l'Assemblée consultative ACP lors d'une cérémonie officielle présidée par Mme Sharon Hay Webster, co-Présidente ACP de l'Assemblée parlementaire paritaire, le 15 avril 2005, au Palais des Congrès de Bamako. Cette signature rend effective l'existence de cette Assemblée et donne un cadre institutionnel aux travaux des parlementaires ACP. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle structure mais de formaliser et raffermir le mécanisme de coopération interparlementaire existant au sein du Groupe ACP en application de l'article 18 de l'Accord de Georgetown.

Dans son allocution, le Président de l'Assemblée Nationale du Mali Ibrahim Boubakar Keïta a souligné que cette cérémonie de signature est un événement aussi important que celui de la création du Groupe ACP en 1975, car elle confère dorénavant une identité à l'Assemblée des Parlementaires ACP. Il est grand temps, a-t-il ajouté, que les parlementaires ACP fassent la preuve de leur capacité d'organisation, de méthode et de proposition. L'Assemblée consultative ACP va permettre à ses membres « de mieux (se) consulter, échanger, harmoniser (les) positions, mieux préparer les termes de référence, (...) mieux négocier (...) ».

Quant à Madame la Co-Présidente ACP de l'Assemblée parlementaire paritaire Sharon Hay Webster, elle a profité de l'occasion pour adresser au nom de tous les parlementaires ses remerciements au Président de la République du Mali Amadou Toumani Touré, ainsi qu'au gouvernement et au peuple du Mali pour l'accueil chaleureux et les dispositions mises en place pour la tenue de la 9ème session de l'APP à Bamako.

Mme Webster a rappelé dans son allocution que « la création d'une Assemblée ACP est une idée ancienne puisque le texte, révisé en 1992, de l'Accord de Georgetown prévoit en son article 18 que « le Conseil des ministres peut, ultérieurement, établir une Assemblée ACP et en déterminer la composition, les fonctions et les modalités de fonctionnement ». Depuis, la réalisation de cette idée, a-t-elle ajouté, a été débattue à plusieurs reprises au sein des organes ACP tant au niveau du Conseil des Ministres qu'à celui du Comité des Ambassadeurs et a conduit à la mise en place d'un Groupe de travail chargé d'examiner les avant-projets de Charte et de Règlement soumis par le Secrétariat.

Mme la Co-Présidente a expliqué qu'à l'issue de leurs travaux, le Groupe de travail a relevé l'urgente nécessité de renforcer la cohésion des parlementaires ACP pour leur participation efficace aux travaux de l'Assemblée Parlementaire Paritaire et à la mise en œuvre de l'Accord de partenariat. Par ailleurs, le Groupe de travail a spécifié que l'objectif n'est pas de mettre en place une nouvelle structure de coopération, mais de procéder à une amélioration du mécanisme existant et inscrire cette réforme dans un processus formel de mise en place d'une Assemblée ACP avec un statut consultatif.

Mme la Co-Présidente a saisi l'occasion pour réitérer la détermination des Parlements ACP à jouer pleinement le rôle qui leur est dévolu par l'Accord de Cotonou, et a particulièrement salué les 27 pays qui ont signé la Charte. L'engagement de ces 27 pays, a-t-elle ajouté, est un signe de reconnaissance du travail accompli pour la création de cette Assemblée. Cela traduit leur volonté politique d'agir en véritables partenaires dans le cadre de l'Accord de Cotonou.

Parmi les personnalités qui ont honoré de leur présence cette cérémonie figuraient le Premier Ministre du Mali Maïga Ousmane Yssouf, le Président de l'Assemblée Nationale du Mali Ibrahim Boubakar Keïta et le Secrétaire Général du Groupe ACP Sir John Kaputin.

LISTE DES PAYS QUI ONT SIGNE LA CHARTE ET LE REGLEMENT DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE ACP AU 22 NOVEMBRE 2005

1. Angola
2. Belize
3. Benin
4. Botswana
5. Burkina Faso
6. Burundi
7. Cameroun
8. Congo Brazzaville
9. Iles Cook
10. Cote d'Ivoire
11. Cuba
12. Djibouti
13. Dominica
14. République Dominicaine

15. Erythrée
16. Ethiopie
17. Ghana
18. Guinée
19. Guinée Equatoriale
20. Jamaïque
21. Kenya
22. Lesotho
23. Madagascar
24. Malawi
25. Mali
26. Mozambique
27. Namibie
28. Papouasie Nouvelle Guinée
29. Rwanda
30. St. Lucie
31. Saint Vincent et les Grenadines
32. Saint Kitts et Nevis
33. Samoa
34. Seychelles
35. Sierra Leone
36. Iles Salomon
37. Afrique du Sud
38. Soudan
39. Ouganda.
40. Tanzanie
41. Togo
42. Zambie

URL source: <http://www.acp.int/fr/content/assemblee-consultative-acp>